



## **RAPPORT (2018) DU COMITÉ DE L'ACCÈS AUX MARCHÉS AU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES**

1. Depuis le dernier réexamen<sup>1</sup>, le Comité de l'accès aux marchés a tenu deux réunions formelles (26 avril et 9 octobre 2018) et deux réunions informelles (18 janvier et 28 mai). Une réunion informelle supplémentaire est prévue pour le 6 novembre 2018. Les comptes rendus des réunions formelles figurent dans les documents G/MA/M/67 et G/MA/M/68 (à paraître).

2. À sa réunion formelle du 26 avril 2018, le Comité a pris note de la désignation de Mme Zsófia Tvaruskó (Hongrie) en tant que Présidente du Comité pour l'année en cours et l'a élue par acclamation. À sa réunion du 9 octobre, le Comité a élu M. Diego Nunes Oger Fonseca (Brésil) Vice-Président.

### **1 DÉROGATIONS**

3. À sa réunion formelle du 9 octobre 2018, le Comité a approuvé la prorogation de la dérogation "collective" concernant le SH2002 (G/C/W/756), la dérogation "collective" concernant le SH2007 (G/C/W/757), la dérogation "collective" concernant le SH2012 (G/C/W/758) et la dérogation "collective" concernant le SH2017 (G/C/W/759).<sup>2</sup> Le Comité est convenu de transmettre les projets de décision portant octroi d'une dérogation au Conseil général par l'intermédiaire du Conseil du commerce des marchandises en vue d'une action appropriée.

### **2 INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 1996 (SH96) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS**

4. À ses réunions de 2018, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux de transposition selon le SH96 entrepris conformément aux procédures énoncées dans les documents L/6905 et WT/L/756. À la réunion formelle du 9 octobre 2018, la Présidente a annoncé que les listes de concessions de l'ensemble des 64 Membres énumérés dans l'annexe de la Décision du 27 mai 2009 (WT/L/756) avaient été transposées avec succès dans le SH96 et certifiées.

### **3 INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 2002 (SH2002) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS**

5. À ses réunions de 2018, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2002 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/605 et WT/L/807) ainsi que des résultats des sessions informelles spécifiques du Comité au cours desquelles les fichiers des Membres contenant les modifications du SH2002 ont été examinés. À la réunion formelle du 9 octobre 2018, la Présidente a annoncé que 114 listes de concessions avaient été transposées dans le SH2002 et certifiées.

### **4 INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 2007 (SH2007) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS**

6. À ses réunions de 2018, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2007 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/673 et WT/L/830) ainsi que des résultats des sessions informelles spécifiques du Comité au cours desquelles les fichiers des Membres contenant les modifications du SH2007 ont

<sup>1</sup> Document G/L/1190, daté du 17 octobre 2017.

<sup>2</sup> Une version révisée a été distribuée dans le document G/C/W/759/Rev.1.

été examinés. À la réunion formelle du 9 octobre 2018, la Présidente a annoncé que 108 listes de concessions avaient été transposées dans le SH2007 et certifiées.

## **5 INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 2012 (SH2012) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS**

7. À ses réunions de 2018, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2012 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/831) ainsi que des résultats des sessions informelles spécifiques du Comité au cours desquelles les fichiers des Membres contenant les modifications du SH2012 ont été examinés. À la réunion formelle du 9 octobre 2018, la Présidente a annoncé que 87 listes de concessions avaient été transposées dans le SH2012 et certifiées.

## **6 INTRODUCTION DES MODIFICATIONS DU SYSTÈME HARMONISÉ 2017 (SH2017) DANS LES LISTES DE CONCESSIONS**

8. À ses réunions de 2018, le Comité a pris note de l'état d'avancement des travaux concernant l'introduction des modifications du SH2017 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC (WT/L/995). À sa réunion du 9 octobre 2018, le Comité a examiné une note sur la méthodologie élaborée par le Secrétariat de l'OMC (JOB/MA/135) et est convenu de tenir des consultations formelles sur la question.

## **7 DÉCISION SUR LES PROCÉDURES DE NOTIFICATION DES RESTRICTIONS QUANTITATIVES**

9. À ses réunions de 2018, le Comité a examiné de nouvelles notifications de restrictions quantitatives présentées par onze Membres: Argentine, Brésil, Cuba, Fédération de Russie, Inde, Kazakhstan, Liechtenstein, Maurice, Nouvelle-Zélande, Seychelles et Union européenne. Le Comité a aussi continué à examiner des notifications présentées antérieurement par d'autres Membres. À sa réunion du 9 octobre 2018, le Comité a pris note d'un rapport du Secrétariat (G/MA/QR/6) qui rendait compte de la situation concernant ces notifications.<sup>3</sup>

10. À sa réunion du 26 avril 2018, le Comité a pris note d'un guide pratique révisé pour la notification des restrictions quantitatives (JOB/MA/101/Rev.1), ainsi que d'un rapport du Vice-Président concernant un "Atelier de renforcement des capacités sur la notification des restrictions quantitatives" qui s'est tenu les 24 et 25 avril 2018.<sup>4</sup> À sa réunion du 9 octobre 2018, le Comité a pris note d'une deuxième révision du guide pratique (JOB/MA/101/Rev.2), qui a été révisé par le Secrétariat pour tenir compte des observations reçues des Membres.

## **8 BASES DE DONNÉES**

11. À ses réunions formelles de 2018, le Secrétariat a fait rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant la Base de données intégrée (BDI) et la base de données sur les listes tarifaires codifiées (LTC). Les rapports fournissaient des renseignements sur, entre autres choses, l'utilisation des renseignements contenus dans les bases de données, l'état d'avancement du développement des logiciels et l'assistance technique. Le Comité a par ailleurs pris note des documents qui rendaient compte de l'état des communications destinées à la BDI (G/MA/IDB/2/Rev.47, G/MA/IDB/2/Rev.47/Corr.1 et G/MA/IDB/2/Rev.48). À sa réunion du 9 octobre 2018, le Comité est convenu de tenir des consultations informelles pour étudier la possibilité de réexaminer la décision concernant la BDI reproduite dans les documents WT/L/225, G/MA/IDB/1/Rev.1 et G/MA/IDB/1/Rev.1/Add.1.

## **9 AUTRES ACTIVITÉS**

12. À sa réunion du 26 avril 2018, le Comité a pris note du document du Secrétariat intitulé "État des listes des Membres de l'OMC" (G/MA/W/23/Rev.14), qui énumère l'ensemble des instruments juridiques relatifs aux listes de tous les Membres. Il a également pris note du document du

<sup>3</sup> Un rapport révisé a été distribué dans le document G/MA/QR/6/Rev.1.

<sup>4</sup> Pour plus de renseignements, voir:

[https://www.wto.org/french/news\\_f/news18\\_f/qres\\_24apr18\\_f.htm](https://www.wto.org/french/news_f/news18_f/qres_24apr18_f.htm).

Secrétariat intitulé "Rapport factuel sur l'état des renégociations au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994" (G/MA/W/123/Rev.3), qui a fait l'objet d'une nouvelle révision par le Secrétariat (G/MA/W/123/Rev.4) en vue de la réunion formelle du 9 octobre.

13. À ses réunions du 26 avril et du 9 octobre, le Comité a pris note des préoccupations commerciales spécifiques suivantes:

Préoccupation	Soulevée par:
Angola – Taxe à la consommation	Union européenne
Australie – Prohibition discriminatoire concernant l'accès au marché de la technologie 5G	Chine
Chine – Droits de douane sur certains circuits intégrés	États-Unis, Japon, Taipei chinois et Union européenne
Croatie – Règlement relatif à l'importation et à la vente de certains produits pétroliers	Fédération de Russie
Élargissement de l'Union européenne à la Croatie – Négociations engagées au titre de l'article XXIV:6 du GATT de 1994	Fédération de Russie
États-Unis – Proposition d'interdiction de la FCC visant les équipements et les services de communication	Chine
Fédération de Russie – Restrictions quantitatives sur le bouleau en rondins	Union européenne
Inde – Droits de douane sur les produits des télécommunications et autres produits	Canada, Chine, États-Unis, Japon, Norvège, Taipei chinois et Union européenne
Inde – Restrictions quantitatives visant certaines légumineuses	Australie, Canada, États-Unis et Union européenne
Inde – Restrictions quantitatives visant les haricots mungo, les lentilles noires et les pois cajan	Australie
Modification de la Liste XXVI du Tarif de la République d'Haïti	République dominicaine
Oman – Droits NPF sur les cigarettes	Suisse et Union européenne
Rectifications et modifications de la Liste XIX – Royaume-Uni	Fédération de Russie
Royaume d'Arabie saoudite – Droit d'accise sur les boissons énergétiques et les boissons non alcooliques gazéifiées	Suisse et Union européenne
Royaume d'Arabie saoudite, Royaume de Bahreïn, et Émirats arabes unis – Taxe sélective appliquée à certains produits importés	États-Unis, Suisse et Union européenne
Union européenne – Renégociation des contingents tarifaires au titre de l'article XXVIII du GATT de 1994	Fédération de Russie

14. À sa réunion du 9 octobre, le Comité a pris note d'une communication dans laquelle le Belize informait les Membres qu'il avait réduit certains droits NPF appliqués (G/MA/W/139).